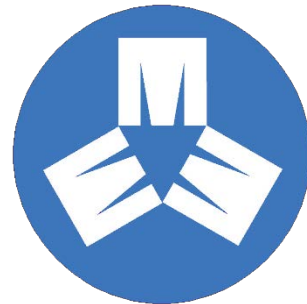


Plan d'activités pluriannuel

De 2018-2019 à 2020-2021



Commission de l'enseignement
supérieur des Provinces maritimes

ISBN: 978-1-988264-06-6

INTRODUCTION

Nous sommes heureux de présenter le plan d'activités 2018-2019 à 2020-2021 de la CESPМ. L'objectif du plan est de définir et de communiquer la feuille de route de la Commission vers la réussite. Le plan se compose de quatre parties :

1. **À propos de la CESPМ** – Donne un aperçu du cadre de gouvernance et des principales fonctions de la Commission.
2. **Plan stratégique** – Présente les objectifs d'amélioration triennaux de la Commission, et les activités qu'elle entreprendra pour parvenir à ces objectifs.
3. **Plan opérationnel** – Décrit les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission pour s'acquitter de son mandat opérationnel.
4. **Cadre de responsabilisation** – Présente le processus pour rendre compte des progrès dans l'exécution du plan d'activités.

À PROPOS DE LA CESPМ

La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) et de son conseil d'administration.

La Commission fonctionne avec 12 employés permanents ainsi qu'avec des contractuels. Le travail de la Commission est dirigé par un conseil d'administration composé de 19 membres et du directeur général (d'office, sans droit de vote). Les membres du conseil comprennent des représentants des principaux groupes d'intervenants de la Commission dans les trois Provinces maritimes :

1. Universités
2. Dirigeants gouvernementaux et non gouvernementaux
3. Étudiants
4. Grand public

Voici les principales fonctions de la Commission :

1. Assurance de la qualité
2. Données et information
3. Action coopérative
4. Administration des ententes régionales
5. Prestation de services aux provinces

Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer et à maintenir la meilleure qualité possible des services que reçoivent les étudiants dans le cadre d'une éducation permanente.



Assurance de la qualité

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

Évaluation des programmes

Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades.

L'évaluation au **Stade I** (évaluation accélérée) est une évaluation où le personnel effectue une analyse en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.

L'évaluation au **Stade II** est un processus itératif avec les établissements et le comité mixte d'AQ de l'Association des universités de l'Atlantique (AAU) et de la CESP. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

La Commission voit en moyenne de 40 à 50 propositions par année

~ 70% d'entre elles sont approuvées par l'évaluation au Stade I

Une décision au Stade I prend de 8 à 10 semaines

La décision au Stade II prend en moyenne de 4 à 7 mois

Vérification de l'assurance de la qualité

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

Lois sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu des lois sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, la Commission, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, évalue les établissements privés et leurs programmes pour s'assurer qu'ils satisfont aux normes de qualité convenues.



Données et information

La Commission est la source de données et d'information sur l'éducation postsecondaire dans la région. Elle recueille des données en utilisant deux principales sources de données :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et
2. le Programme de sondage sur les résultats des diplômés.

Elle utilise également les données de tierces parties (p. ex. Statistique Canada) pour ajouter de la valeur à ses sources de données existantes et éviter la duplication des efforts.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires

Afin de combler de nombreux besoins en matière d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des universités et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESPM recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques des étudiants, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits.

- Mise en œuvre complète en 2001
- 15 universités des Maritimes
- Dossiers d'étudiants liés entre les établissements et au fil du temps

Programme de sondages sur les résultats des diplômés

Le Programme de sondages sur les résultats des diplômés donne des renseignements sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des diplômés et la poursuite des études. Il porte exclusivement sur les diplômés de premier cycle des universités des Provinces maritimes et suit un cycle de six ans qui comprend deux cohortes de diplômés (les membres des deux cohortes font l'objet d'une entrevue deux ans après avoir obtenu leur diplôme, et les diplômés de l'une de ces deux cohortes sont également interrogés six ans après avoir obtenu leur diplôme).

- 22 ans d'histoire
- 7 promotions

Produits de recherche statistique

À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements, des étudiants et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et engager un dialogue à ce sujet. Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés.



Ententes interprovinciales, action coopérative, services aux provinces

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et d'information (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. administrer des ententes interprovinciales,
2. stimuler l'action coopérative et
3. fournir aux provinces des services sur demande.

Ententes interprovinciales

La Commission administre un certain nombre d'ententes avec d'autres provinces afin de garantir des places pour les étudiants des Maritimes dans les programmes d'études qui ne sont pas offerts dans leur propre province. Cela comprend l'entente de transfert régional et plusieurs autres ententes avec d'autres provinces.

Action coopérative

Dans le but d'encourager la coopération, la Commission facilite la coopération entre les Provinces maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques de l'éducation postsecondaire.

Services aux provinces

La Loi sur la CESPМ autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.



PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique de la Commission présente les objectifs d'amélioration triennaux de la Commission, et les activités qu'elle entreprendra pour parvenir à ces objectifs. Il a été élaboré en tenant compte du résultat final, en répondant à la question « Quel est le plus grand objectif de la Commission?¹ ». Après maintes discussions, la Commission a conclu que son but ultime est de soutenir la création d'une région des Maritimes prospère (le « pourquoi »). Pour ce faire, elle aide les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire (le « comment »), ce qui aboutit à une éducation postsecondaire de qualité qui prépare les étudiants à devenir membres de la société (le « quoi »).

Pour mieux définir sa stratégie et orienter ses efforts d'amélioration, la Commission a défini ses relations avec ses principaux intervenants comme suit :

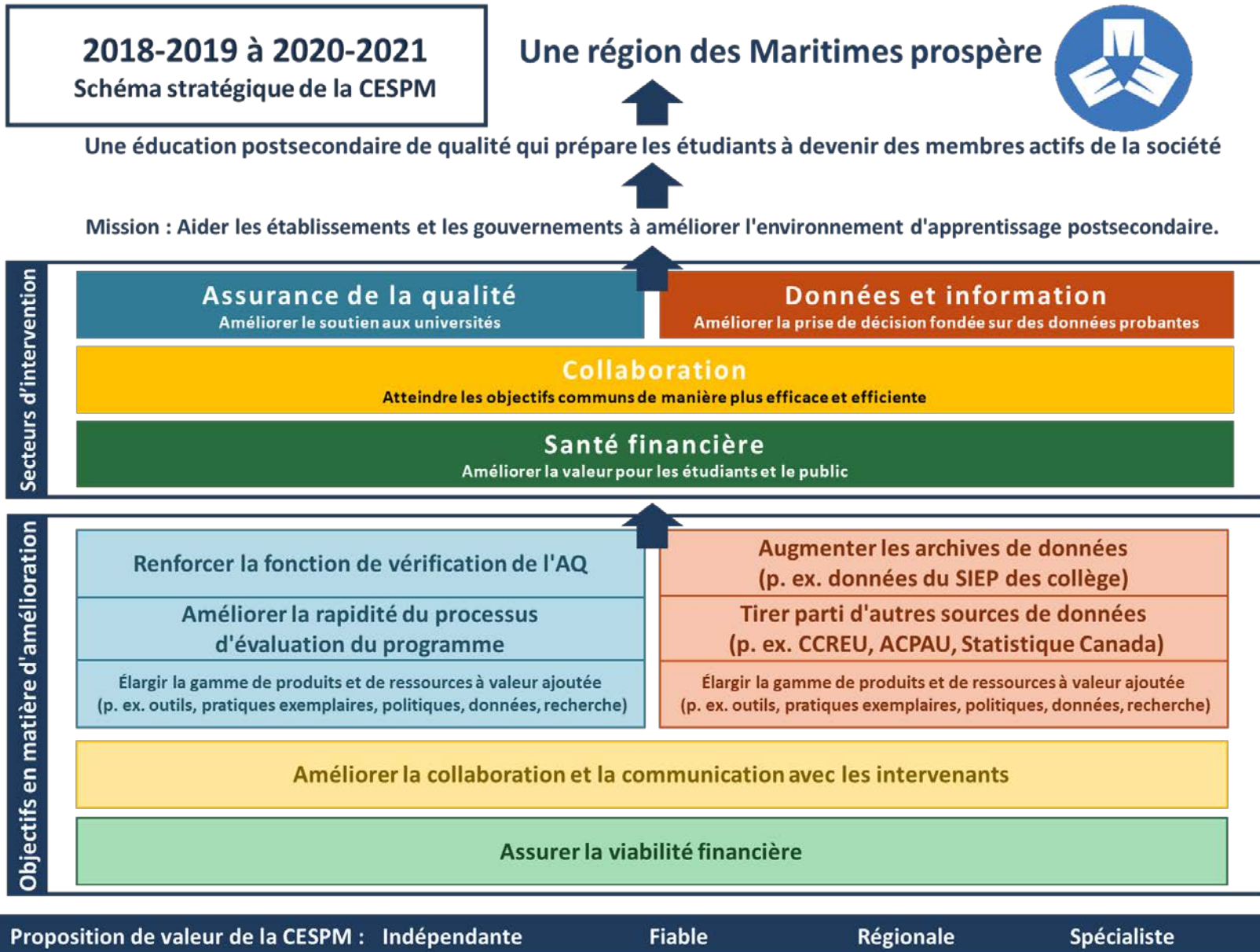
- Les étudiants et le public sont les **bénéficiaires** du travail de la Commission.
- Les gouvernements provinciaux et les établissements sont des **partenaires** ainsi que les **principaux consommateurs** des produits et services de la Commission, et les étudiants et leur famille sont des **consommateurs secondaires**.
- Les gouvernements provinciaux et le CAMEF sont des **investisseurs** à qui la Commission doit rendre des comptes.

La Commission a ensuite déterminé les domaines clés sur lesquels concentrer ses efforts d'amélioration : assurance de la qualité (pour améliorer le soutien aux universités), données et information (pour améliorer la prise de décision fondée sur des données probantes), collaboration (pour atteindre des objectifs communs de manière plus efficace et efficiente) et santé financière (pour optimiser la valeur des ressources pour le public et les étudiants). Et enfin, elle a cerné d'un à trois objectifs d'amélioration par domaine d'intérêt.

Le schéma stratégique suivant est une représentation visuelle de la stratégie triennale d'amélioration de la Commission qui lui permet de communiquer sa stratégie à ses intervenants de façon plus efficace. Il définit les objectifs d'amélioration, alignés sur les principaux domaines d'intervention, que la Commission poursuivra afin de remplir sa mission plus efficacement et, au bout du compte, de contribuer à l'objectif sociétal plus vaste d'une région des Maritimes prospère. À la suite du schéma stratégique se trouve un tableau décrivant les activités précises (et les échéanciers) que la Commission entreprendra pour atteindre ses objectifs d'amélioration.

¹ Cet exercice a été inspiré par l'habitude 2 du livre *7 habits of highly effective people* de Stephen Covey, et du livre de Simon Sinek, *Start with Why: How Great Leaders Inspire Everyone to Take Action*.





Aperçu des objectifs et des activités d'amélioration

Objectif	Activité	Échéancier
Assurance de la qualité		
1. Renforcer la fonction de vérification de l'AQ	Effectuer le deuxième cycle de la vérification des cadres institutionnels d'AQ dans chaque université des Provinces maritimes (visite sur place, rapport externe, suivi du rapport)	Début 2018-2019
	Rapporter sur les pratiques exemplaires pour les cadres institutionnels d'AQ	À la fin du 2e cycle
2. Améliorer la rapidité du processus d'évaluation des programmes	Mettre à jour la politique sur l'évaluation des programmes	2018-2019
	Examiner le processus d'évaluation des programmes afin de trouver des moyens d'accélérer la prise de décisions	2019-2020
3. Élaborer des produits et des ressources à valeur ajoutée	Élaborer un cadre de reconnaissance des certificats et des diplômes	2018-2019
	Mettre à jour le cadre sur le niveau de diplomation dans les Maritimes pour les grades universitaires	À déterminer
	Mettre à jour les politiques en vertu des lois sur l'attribution de grades universitaires du N.-B. et de la N.-É. (évaluation des programmes et des établissements)	À déterminer
Données et information		
4. Augmenter les archives de données	Intégrer les données des collèges communautaires au SIEP	2018-2020
5. Tirer parti d'autres sources de données	Explorer les moyens de faire participer les universités des Maritimes au Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires pour améliorer l'interprétation des données du sondage sur les résultats des étudiants	2018-2019
6. Élargir la gamme de produits et de ressources à valeur ajoutée	Mettre au point une mesure permettant de quantifier la charge de cours des étudiants	À déterminer
	Soutenir la vision du CAMEF pour un système de suivi des étudiants de l'Atlantique	Sur demande
Collaboration (assurance de la qualité, et données et information)		
7. Améliorer la communication et la collaboration avec les intervenants	Établir un processus permettant de mieux comprendre les besoins des intervenants	2018-2019
	Mettre au point des outils de communication liés à l'assurance de la qualité (p. ex. infographies, documents d'une page, site Web)	À déterminer
	Organiser un forum sur les résultats d'apprentissage	À déterminer
	Produire des données et apporter un soutien à l'Initiative d'apprentissage par l'expérience du N.-B. et partager les apprentissages avec la N.-É. et l'Î.-P.-É.	2018-2019
Financial Health		
8. Assurer la viabilité financière	Rechercher les possibilités de revenus	Continu
	Rechercher les occasions d'efficacité opérationnelle	Continu



PLAN OPÉRATIONNEL

Le plan opérationnel de la Commission décrit les activités quotidiennes effectuées par la Commission pour s'acquitter de son mandat opérationnel. Il est organisé selon les principales fonctions de la Commission.

Assurance de la qualité

Objectif	Activité	Échéancier
1. Fournir l'assurance que les programmes offerts par les universités relevant de la compétence de la CESPМ respectent les normes de qualité établies	Évaluer des programmes nouveaux ou modifiés avant leur mise en œuvre	Continu
	Certifier que tous les programmes nécessitant des inscriptions ont été approuvés par la Commission	Annuel
	Confirmer que les universités procèdent à des examens des programmes approuvés une fois qu'une à deux cohortes ont obtenu leurs diplômes	2019-2020 Tous les 2 ans
	Vérifier que les conditions d'approbation ont été respectées	Continu
2. Fournir l'assurance que les universités relevant de la compétence CESPМ disposent d'un cadre d'AQ approprié pour assurer la qualité continue des programmes et services qu'elles offrent aux étudiants	Confirmer que les universités effectuent des examens cycliques conformément à leur cadre d'AQ	2019-2020 Tous les 2 ans
3. Fournir l'assurance, en vertu des lois sur l'octroi de diplômes du N.-B. et de la N.-É., que les établissements privés et leurs programmes répondent aux normes de qualité établies	Entreprendre des examens institutionnels et des évaluations de programmes pour les établissements privés décernant des diplômes universitaires au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse	À la demande du ministre

Données et information

Objectif	Activité	Échéancier
1. Appuyer la prise de décision des gouvernements et des établissements de la région	Publier des produits analytiques approfondis portant sur : - le financement des études universitaires, le remboursement des dettes - la poursuite des études après l'obtention du premier diplôme - la représentation des étudiants de première génération à l'université - les résultats sur le plan de l'emploi six ans après l'obtention du diplôme	2018-2020
2. Mettre à la disposition des étudiants et de leur famille de l'information sur les coûts, les voies vers la réussite et les résultats probables	Mettre à jour les mesures des progrès et des résultats des étudiants : taux de persévérance et de diplomation, délai d'obtention du grade, et taux de changement d'établissement et de programme	2018 mise à jour tous les 3 à 4 ans



Objectif	Activité	Échéancier
3. Susciter un débat et un dialogue publics sur les tendances importantes et les nouveaux enjeux dans le secteur des études postsecondaires des Maritimes	Publier les 10 tableaux statistiques d'inscription standard et 2 bases de données téléchargeables	Annuel (novembre)
	Publier les 8 tableaux statistiques standard et 2 bases de données téléchargeables	Annuel (novembre)
4. Diffuser les données et les analyses dans des formats pertinents et utilisables	Publier les tableaux d'administration du financement (ETP pondérés et ETP)	Annuel (novembre)
	Publier les tableaux statistiques sur les droits de scolarité, les frais accessoires et les frais de résidence	Annuel (août)
	Publier le résumé sur les inscriptions à l'université	Annuel (janvier)
	Fournir des statistiques personnalisées aux intervenants	Sur demande
	Fournir des conseils et un soutien au gouvernement et aux établissements	Continu
5. Recueillir, stocker et maintenir des données de qualité, fiables et pertinentes sur les étudiants et les diplômés	Maintenir le SIEP	Continu
	Traiter les données du SIEP	Annuel
	Effectuer le sondage après 6 ans auprès de la promotion de 2012	2018-2019
	Examiner le programme de sondage sur les résultats des étudiants avant d'établir le prochain cycle	2019-2020
	Élaborer un cadre, des politiques et des procédures complets en matière de protection de la vie privée	2018-2020

Ententes interprovinciales

Objectif	Activité	Échéancier
1. Favoriser des possibilités d'éducation supplémentaires pour les étudiants des Maritimes	Appuyer les ententes suivantes : 1. Sciences infirmières 2. Programme de formation médicale de Dalhousie University au Nouveau-Brunswick 3. Entente Nouveau-Brunswick – Québec 4. Formation médicale (délocalisée) 5. Memorial University 6. Programme d'optométrie à Waterloo 7. Disciplines de la réadaptation	Annuel
	Administrer l'Accord de transfert régional	Annuel



Action coopérative

Objectif	Activité	Échéancier
1. Encourager la collaboration, la communication et la coopération	Soutenir le réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.	Continu
	Participer à divers comités et groupes de travail nationaux, régionaux et provinciaux	Continu
	Organiser un forum sur la collecte de données et la recherche	Annuel (mars)

Services aux provinces

Objectif	Activité	Échéancier
1. Offrir des services aux provinces, selon les besoins	Appuyer le processus budgétaire de l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick	Continu
	Soutenir le budget de l'enseignement postsecondaire à l'Île-du-Prince-Édouard	Continu
	Fournir à la N.-É. les données requises pour exécuter sa formule de financement	Continu
	Entreprendre des examens institutionnels et des évaluations de programmes pour des établissements privés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (Pour de plus amples détails, voir la description sous la fonction d'assurance de la qualité ci-dessus)	À la demande du ministre

CADRE DE RESPONSABILISATION

Les objectifs et les activités opérationnelles, ainsi que stratégiques et d'amélioration, identifiés dans ce plan couvrent la période de planification de 2018-2019 à 2020-2021. Le plan sera revu chaque année pour faire état des progrès et mettre le plan à jour, le cas échéant, au fur et à mesure que de nouvelles perspectives et connaissances sont acquises. De plus, la Commission fait état, dans son budget annuel présenté au CAMEF, de son rendement de l'année écoulée et des réalisations attendues au cours de l'année à venir.

La Commission estime que son cadre de responsabilisation pourrait être renforcé en sélectionnant des indicateurs de rendement clés pour lui permettre de mieux comprendre, gérer et améliorer ses programmes et services. Le travail pour déterminer ces mesures débutera en 2018-2019. Nous sommes impatients de partager nos premières mesures dans notre rapport d'étape de 2018-2019.

